

Boucle 2 de la Grande traversée du Parc Brognon La Neuville aux Joûtes

Une randonnée proposée par Relais du Gland

Cette randonnée vous emmènera dans la forêt de Brognon, entre les feuillus et les sapinières. Vous apprécierez les différents passages à travers les ruisseaux et rivière, avec également des bâtisses comme la chapelle Saint Antoine.



Visorando



Randonnée n°28183254

Durée :	2h 45	Difficulté :	Moyenne
Distance :	8,60 km	Retour point de départ :	Oui
Dénivelé positif :	113 m	Activité :	Pédestre
Dénivelé négatif :	117 m		
Point haut :	306 m	Commune :	Brognon (08380)
Point bas :	263 m		

Description

Commencez par indiquer le point de départ. Si l'accès est en voiture, précisez les possibilités concrètes de stationnement. Si l'accès peut se faire aussi en transports en commun, précisez le moyen et la ligne à utiliser.

(D) Décrivez ici les instructions à partir du départ.

La description doit s'achever par la référence au point d'arrivée : **(A)** pour une randonnée en ligne, **(D/A)** pour une boucle.

Points de passages

- D/A Départ depuis l'Igl'houx**
N 49.922538° / E 4.276533° - alt. 287 m - km 0
- 1 Intersection entre la RD10 et la rue Philippe Noti**
N 49.923664° / E 4.269377° - alt. 268 m - km 0.81
- 2 Fin de la rue Saint Eloi**
N 49.926051° / E 4.263777° - alt. 276 m - km 2.1
- 3 Passage de la barrière en bois**
N 49.925325° / E 4.262173° - alt. 271 m - km 2.25
- 4 Passage devant la Bergerie Navaux et Moulin Véron**
N 49.923131° / E 4.258936° - alt. 268 m - km 2.59
- 5 Montée vers la forêt**
N 49.922775° / E 4.256583° - alt. 263 m - km 2.77
- 6 Intersection vers chemin en forêt**
N 49.92358° / E 4.255455° - alt. 268 m - km 2.9
- 7 Passage du Ruisseau des Grosses Pierres**
N 49.93649° / E 4.264249° - alt. 280 m - km 4.5
- 8 Traversée d'un petit ruisseau**
N 49.938495° / E 4.269843° - alt. 287 m - km 4.99
- 9 Chapelle Saint Antoine**
N 49.941139° / E 4.278909° - alt. 298 m - km 5.72
- D/A Arrivée à l'Igl'houx**
N 49.92251° / E 4.27679° - alt. 288 m - km 8.6

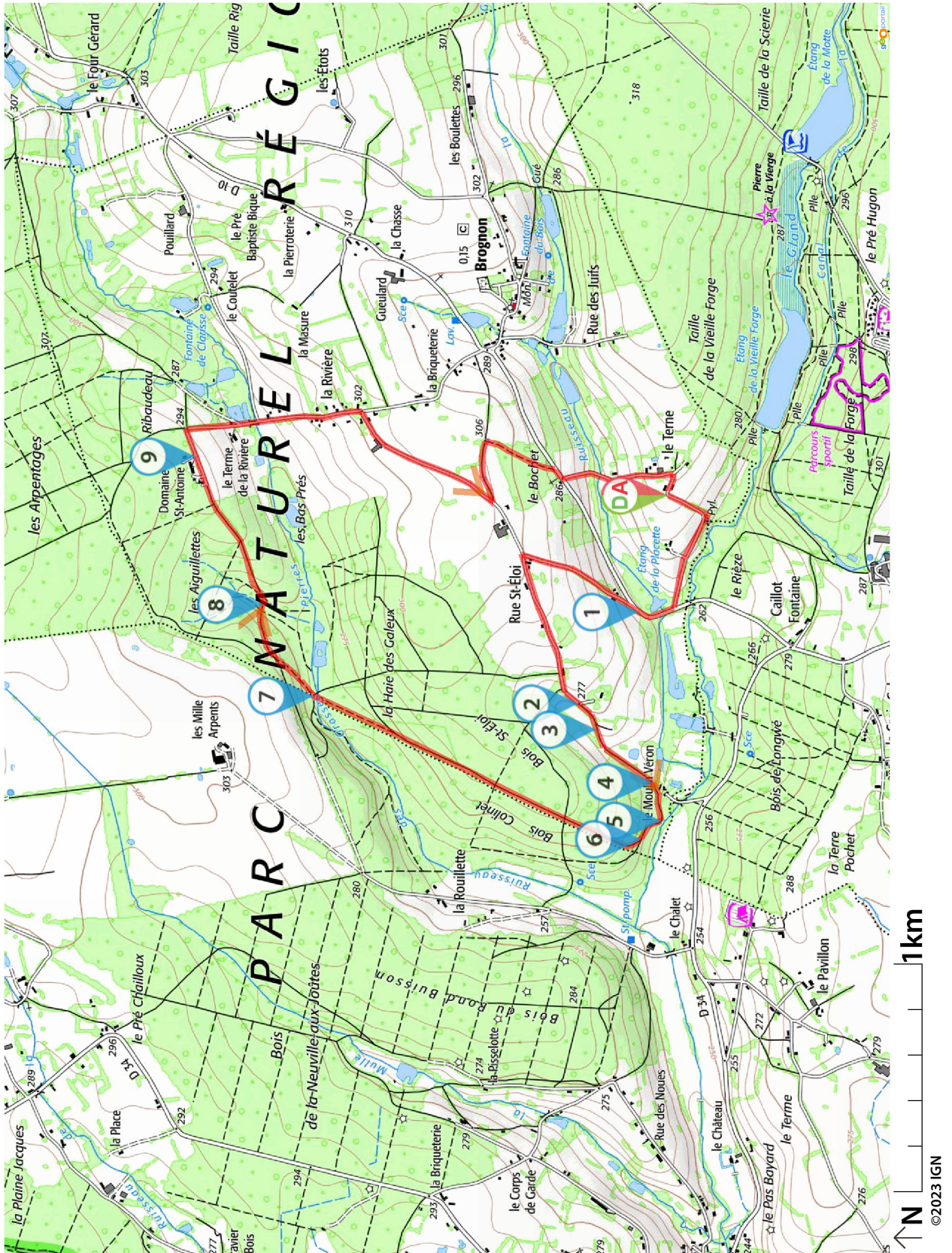
Informations pratiques

A proximité

Chapelle Saint Antoine

Donnez-nous votre avis sur : <https://www.visorando.com/randonnee-/28183254>

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Soyez toujours prudent et prévoyant lors d'une randonnée. Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.

Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique. Connaître ses limites et savoir renoncer à poursuivre une randonnée.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

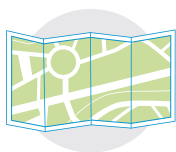
équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements, carte numérique ou papier de la randonnée... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne au projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



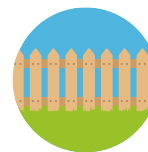
RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.